

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/08/25

ID : 091-219104346-20250702-2025_171-AR



☎ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Secrétariat Général
ML/2025-171

OBJET : Délégation de pouvoirs à Madame Brigitte HOCHART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122.17, L 2122.18 et L 2122.23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020, n° 2020-12, donnant délégation à Madame le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précisant notamment que « *le Maire peut déléguer les pouvoirs qu'il tient de la présente délibération dans les conditions prévues à l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales* »,

ARRETE

Article 1er : Madame Brigitte HOCHART 3^{ème} Adjointe au Maire, est chargée de la suppléance de Madame le Maire en application de l'article L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la plénitude de ses fonctions pour la période du 1^{er} au 17 août 2025 inclus,

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la Mairie,
- remis à l'intéressé,
- adressé à Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- adressé à Monsieur le Trésorier.

Fait à Morsang-sur-Orge
Le 02 juillet 2025

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

